

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret](#)[Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)
[2005-00-124](#)[Item](#)[Marie Moret à Henri Buridant, 28 avril 1901](#)

Marie Moret à Henri Buridant, 28 avril 1901

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote Familistère de Guise, inv. n° 2005-00-124

Collation 2 p. (202v, 203r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 28 avril 1901, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54172>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [28 avril 1901](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familistère

Description

Résumé Marie Moret annonce à Henri Buridant que sa lettre est un post-scriptum à sa lettre du 24 avril 1901. Marie Moret a examiné le relevé du compte du *Devoir* que lui avait transmis Buridant : elle constate que le compte n'est pas créancier de 106,09 F mais de 96,09 F seulement dans la mesure où elle avait porté les appointements de Buridant à 40 F au lieu de 30 F pour le mois de novembre 1900. Elle informe Buridant que Louis-Victor Colin lui a écrit que l'année 1888 du *Devoir* n'a pas été retrouvée. Elle lui indique qu'elle va écrire à Eugénie Louis pour qu'elle lui demande de les approvisionner en chocolat. Elle accuse réception de la lettre provenant de Belgique envoyée par Buridant.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Aliments](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Colin, Louis-Victor \(1865-1935\)](#)
- [Louis, Eugénie \(1867-\)](#)

Lieux cités [Belgique](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Tunes 99 avril 1901

Mon cher ardent,

Je vous confirme ma lettre du 16, de
ce qui est tout à fait sûr.

Depuis lors le relevé de compte, j'ai
constaté que ce n'est pas 106,09 que
je dois avoir en crédit chez vous ; mais
96,09 ; je vous avais prie d'accepter
le compte à 50 francs notre mois de
l'année dernière que vous aviez payé
à 50 francs ; j'ai les 10 francs de différence
ce qui faisait que j'avais en crédit au
mois de janvier 86 fr. 12 ; au lieu de
96,12 que porte notre relevé.

J'ai reçu un mot de Hanssens
concernant l'année 1900 de
Levain, on me la retrouve pas.

M'écrit par ce même courrier à
Madame Louis qui me vous demander
de vous adresser de chocolat
un volumineux courrier me